

Check-list pour les personnes originaires de pays non membres de l'UE intéressées par une formation professionnelle

Comment me préparer pour venir en Allemagne?

1. Vérifier les conditions d'accès

- ✓ Pour une formation professionnelle, vous avez besoin d'un diplôme de fin d'études secondaires.
- ✓ Informez-vous sur les places de formation disponibles sur [EURES](#).
- ✓ Une fois une place de formation trouvée, vous pouvez y postuler.



Cours de langue: en règle générale, vous devez avoir une connaissance suffisante de la langue allemande pour faire une formation professionnelle.

2. Le visa

- ✓ En tant que citoyen **d'Australie, du Canada, d'Israël, du Japon, de la République de Corée, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ou des États-Unis**, vous pouvez entrer en Allemagne **sans visa**.
- ✓ Tous les autres ressortissants des pays non-UE ou non-AELE **ont besoin d'un visa entrée**:
- ✓ Prenez rendez-vous auprès de l'ambassade allemande le plus tôt possible.
- ✓ Apportez les documents nécessaires pour la demande de visa. Clarifiez à l'avance le financement de votre séjour en Allemagne et apportez une preuve financière avec vous.



Si vous restez plus de 3 mois, vous pouvez demander le permis de séjour en Allemagne.

3. L'arrivée

- ✓ L'entrée en Allemagne est clarifiée? Réservez votre voyage en Allemagne.
- ✓ Vous avez besoin d'une [assurance maladie](#) valide dès **le premier jour** de votre entrée en Allemagne. Souscrivez une assurance-maladie de voyage à votre départ de votre pays d'origine.
- ✓ Prévoyez de l'argent en espèces pour faire vos premiers achats.

Hébergement pour les premiers jours

- ✓ Louer un appartement de vacances meublé.

Recherche d'un logement

- ✓ Aucun logement permanent trouvé? Vous pouvez rechercher des logements en colocation avec des Allemands via des sites web.
- ✓ Recherchez les offres de logement avec le support des [Welcome Center](#) dans votre région.
- ✓ Vous pouvez trouver plus d'informations sur la [recherche d'un logement](#) sur « Make it in Germany ».

4. Déclaration de domicile / Demande du permis de séjour

- ✓ En Allemagne, il est **obligatoire de déclarer** son lieu de résidence. Pour cela, vous devez, dans **les deux semaines** suivant votre arrivée, vous rendre au bureau de déclaration de domicile (*Einwohnermeldeamt*) ou au service d'accueil des citoyens (*Bürgeramt*).
- ✓ Prenez un rendez-vous avec le *Bürgeramt* le plutôt possible. Préparez les documents nécessaires pour la déclaration de domicile: **formulaire d'enregistrement, passeport en cours de validité, contrat de location** ou **certificat du propriétaire de votre logement** (*Wohnungsgeberbescheinigung*).
- ✓ Prenez ensuite un rendez-vous avec le bureau d'immigration (*Ausländerbehörde*) local pour demander un permis de séjour, lequel vous autorisera à travailler en Allemagne. Pour le rendez-vous, vous aurez besoin de:
 - Formulaire dûment rempli et signé
 - Passeport en cours de validité
 - Attestation d'enregistrement (*Meldebescheinigung*)
 - Assurance maladie valide
 - Justificatif de financement
 - Contrat de formation
 - Frais afférents jusqu'à 260 euros



Veillez noter qu'une adresse d'hôtel n'est pas acceptée partout comme adresse d'enregistrement.

5. Vie quotidienne / Familiarisation

- ✓ Vous pouvez trouver de nouveaux amis dans des clubs (sportifs) ou lors d'évènements publics.
- ✓ Découvrez plus de possibilités de rencontrer des gens en Allemagne dans la rubrique « [Vie quotidienne en Allemagne](#) »

Pièce jointe: Liste des documents importants

Vous aurez éventuellement besoin des documents suivants lors de votre séjour en Allemagne. Il est conseillé de se munir de copies certifiées conformes, des documents originaux (ou le cas échéant, des traductions certifiées conformes):

- **Passeport en cours de validité**
- **Visa d'entrée**
- **Carte de crédit / carte de débit**
- **Acte de naissance (nécessaire pour l'inscription au *Bürgeramt*)**
- **Si nécessaire, preuve des compétences acquises en allemand ou d'un cours de langue prévu en Allemagne**
- **Contrat ou convention de formation professionnelle**
- **Diplôme d'études secondaires**
- **Preuve du financement de votre séjour (bourse d'études par exemple, nécessaire pour la délivrance d'un visa ou d'un titre de séjour)**
- **Police / carte d'assurance maladie**